



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 15 mai 2024

N°1861

Communiqué de presse

Eolien en mer : le Gouvernement annonce le lauréat du premier appel d'offres éolien flottant au sud de la Bretagne

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie et de l'Énergie, et Hervé Berville, secrétaire d'État chargé de la Mer et de la Biodiversité, annoncent aujourd'hui la désignation de Pennavel, la société du consortium composé d'Elicio et BayWa r.e, comme lauréat de l'appel d'offres du projet de parc éolien en mer flottant situé au sud de la Bretagne. D'une puissance de 250 MW, il s'agit du premier parc éolien flottant commercial au monde à se voir attribuer un tarif d'achat.

Le parc permettra de produire l'électricité nécessaire aux besoins d'environ 450 000 habitants. Son raccordement au réseau sera mis en œuvre par RTE, le gestionnaire du réseau de transport français, maître d'ouvrage du poste électrique en mer et des câbles de transport de l'électricité.

L'offre proposée par le consortium formé par Elicio, producteur international d'énergie éolienne, et BayWa r.e., développeur d'énergies renouvelables et fournisseur de solutions, s'élève à 86,45 €/MWh et a été sélectionnée à la suite de l'instruction de l'ensemble des projets par la CRE. Ce tarif démontre la compétitivité de la filière de l'éolien flottant et confirme le positionnement de la France comme cheffe de file du développement de cette technologie, alors que trois fermes pilotes entre 25 et 30 MW sont en cours de construction en Méditerranée et devraient être mises en service entre 2024 et 2025.

L'État sera particulièrement attentif à la bonne implémentation de ce premier projet commercial flottant au monde qui devrait générer environ 4,5 millions d'heures de travail pendant la phase de construction et plus de 30 emplois permanents pendant la phase d'opération au titre de la maintenance.

La procédure de mise en concurrence a été lancée en avril 2021, après un débat public organisé par la Commission nationale du débat public (CNDP) du 20 juillet au 21 décembre 2020. Elle a réuni 10 candidats présélectionnés par la Commission de régulation de l'énergie (CRE), sur la base de leurs capacités techniques et financières. Elle a été l'occasion de renforcer les critères et prescriptions relatifs à l'impact positif du projet sur l'économie locale et sur l'environnement. Les offres des candidats ont en effet été évaluées sur divers engagements, notamment concernant le recyclage des composants des éoliennes (pales, flotteurs, ancrages

et mats), la contribution à un fonds de protection de la biodiversité, le taux de recours aux PME pour la construction et l'exploitation ou encore le recours à l'investissement participatif du projet.

Le consortium s'est notamment engagé dans son offre à :

- Confier à des PME une part minimum de 10% des études, de la fabrication des composants et des travaux à terre et en mer. Les prestations concernées couvrent des domaines aussi variés que les études techniques, environnementales ou socio-économiques, la conception et l'ingénierie, les ouvrages métalliques ou de génie-civil, l'électricité, la peinture, le transport et la logistique.
- Confier à des PME une part minimum de 10% de l'entretien, la maintenance et l'exploitation du parc éolien, un niveau jamais égalé auparavant. Les prestations concernées couvrent les domaines de la supervision d'opération, d'inspection, de travaux de maintenance, d'affrètement maritime, de transport et logistique à terre et en mer.
- Consacrer un volume minimal de 500 000 heures à l'insertion professionnelle de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles ;
- Lever un minimum de 10 millions d'euros grâce au financement ou investissement participatif, auprès du public et de collectivités des régions Bretagne et Pays de la Loire ;
- Ne pas valoriser l'une des deux zones « optionnelles » afin de limiter l'impact paysager du projet ;
- Allouer un montant minimum de 20 millions d'euros en faveur de l'environnement (mesures Eviter-Réduire-Compenser) et du Fonds Biodiversité.

La stratégie industrielle du projet Pennavel sera développée en concertation étroite avec la chaîne de valeur industrielle et notamment les ports de Brest, Lorient et Saint Nazaire, en fonction de leurs spécificités et des investissements attendus, avec l'ambition partagée de maximiser les retombées économiques et les emplois locaux.

Le consortium s'est également vu délivrer le label « Breizh content » par Bretagne Pôle Naval et a signé la charte d'engagement de contenu local industriel avec les cinq clusters régionaux français. Il est déjà présent à Lorient, grâce à l'implantation d'une antenne permanente dès la phase d'appel d'offres.

Après la mise en service du premier parc éolien en mer à Saint-Nazaire en 2022 (480 MW) et les mises en service des parcs de Fécamp et Saint-Brieuc, cette décision est une nouvelle avancée vers l'atteinte des objectifs de 18 GW d'éolien en mer en service en 2035 et de 45 GW en 2050. L'attribution du projet Sud Bretagne porte en effet à près de 4,8 GW la puissance cumulée des projets en service, en construction ou en cours de développement sur les côtes françaises.

Roland Lescure a également rappelé l'importance de la poursuite de la concertation autour de ce projet, et salué l'action des conseils régionaux de Bretagne et de Pays-de-la-Loire autour de ce projet.

Les futurs appels d'offres éolien en mer qui seront lancés par l'Etat, notamment pour les parcs situés en extension des parcs prévus par la Programmation pluriannuelle de l'énergie, intégreront le retour d'expérience du présent appel d'offres, afin de continuer de disposer d'offres compétitives et de projets robustes.

Retrouvez les informations clés du projet sur <https://www.eoliennesenmer.fr>

Bruno Le Maire a déclaré : « Pennavel, la société créée par le consortium d'Elicio et BayWa r.e, nouvel acteur dans l'éolien en mer en France, a été désignée lauréate de l'appel d'offres du projet de parc éolien en mer flottant situé au sud de la Bretagne. Avec un tarif d'achat attribué à 86,45 €/MWh, la filière éolienne en mer n'a plus à prouver sa compétitivité. Le parc permettra de produire l'électricité nécessaire aux besoins d'environ 450 000 habitants. Des engagements fermes ont également été pris par le consortium en matière de transition énergétique, de sous-traitance et d'emploi. »

Roland Lescure a déclaré : « Je suis heureux d'annoncer que le consortium constitué par les entreprises Elicio et Baywa re a été choisi pour développer au Sud Bretagne le premier parc commercial au monde d'éolien flottant. Félicitations à eux ! Nous pouvons être fiers : la France prend résolument le virage de l'éolien en mer et continue de se positionner en pointe sur le flottant.

Je tiens également à saluer la qualité des offres des autres soumissionnaires. Les opportunités vont se multiplier avec l'attribution de 14GW dans les 3 prochaines années, je compte sur leur participation !

Alors que certains tentent d'opposer l'écologie et la prospérité économique, l'éolien en mer nous prouve une nouvelle fois que les énergies renouvelables nous apportent de l'électricité bon marché, des revenus pour les territoires et des emplois industriels. »

Hervé Berville a déclaré : « C'est un choix d'avenir qui démontre que la France est à l'avant-garde de l'éolien flottant. Ce nouveau parc est la concrétisation de l'ambition portée par le Président de la République pour la transition énergétique et avec l'appel d'offre de 10 GW qui sera lancé en 2025, nous bâtissons une véritable filière industrielle, des formations dans nos territoires et un savoir-faire français dans l'éolien flottant. »

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire : 01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Roland Lescure : 01 53 18 46 19 - presse@industrie.gouv.fr

Cabinet d'Hervé Berville : 01 40 81 35 74 – presse.semb@ecologie-territoires.gouv.fr